



Maine et Loire

## Démantèlement de la DGFIP, suite

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

☑ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049)

☎ 02-41-74-53-04

✉ [fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr)

### **Externalisation, privatisation, transfert, spécialisation et abandon de missions : Des exemples qui en disent long sur l'avenir de la DGFIP !**

#### **Accueil du public : encaissements chez le buraliste par le biais de la Française des jeux au 1<sup>er</sup> juillet 2020.**

Extraits du contrat de service DGFIP (visible sur notre site) envoyé aux buralistes des Alpes Maritimes début septembre :

PRÉAMBULE PAGE 2 : «*La Direction Générale des Finances Publiques (ci-après désignée « DGFIP ») a lancé une consultation ayant pour objet de confier à un prestataire les encaissements en numéraire ou en carte bancaire aujourd'hui réalisés aux guichets des trésoreries publiques...*

ARTICLE 1 - DEFINITIONS « ENCAISSEMENT(S) » :

*Le/les « Encaissement(s) » désigne(nt) le paiement par les usagers de créances publiques, qu'il s'agisse de créances fiscales, d'amendes ou de produits locaux encaissables auprès de la DGFIP. Ces créances sont matérialisées par une facture émise par l'Etat, les établissements publics de santé ou les collectivités territoriales.*

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DU MANDATAIRE :

*« Accepter l'encaissement des factures de la DGFIP uniquement en espèces dans la limite de 300 euros ou par carte bancaire sans limitation de montant autre que le plafond maximum des encaissements du service DGFIP autorisés par le terminal du point de vente, le paiement par chèque n'étant pas autorisé ; »*

#### **SIE : vers la privatisation du recouvrement de la TVA ?**

Le gouvernement songe à mettre les banques à contribution pour collecter la TVA, titre le journal du capital financier les échos le 12 juin 2019.

« Gérard Darmanin va missionner l'inspection générale des finances pour étudier la mise en place d'une TVA scindée. Pour les banques, un tel projet pourrait potentiellement les conduire à collecter cet impôt au moment des opérations de paiement. »

« Et si la TVA n'était plus versée à l'état par les entreprises qui vendent des biens et services mais par les banques elles-mêmes qui reçoivent les paiements... » Lire l'article sur notre site FO DGFIP49.

#### **SIP : après la privatisation du recouvrement de l'impôt sur le revenu,**

**Gérald Darmanin confirme vouloir supprimer la déclaration de revenus obligatoire.**

Le ministre des Comptes publics Darmanin a confirmé le 28 mars 2019 vouloir supprimer la déclaration de revenus obligatoire en 2020, en expliquant que cette mesure concernerait les contribuables dont la situation fiscale n'a pas changé dans l'année écoulée.

« Grâce au prélèvement à la source, oui, sans doute, cette année sera la dernière année pour laquelle les contribuables français auront une déclaration obligatoire à faire », a déclaré Gérard Darmanin lors de la séance de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale...

## **Ex-réseau du Trésor Public : énième restructuration avant disparition ?**

La fermeture de toutes les trésoreries remplacées par des Services de Gestion Comptable **sans accueil du public, la spécialisation et l'industrialisation des tâches seront aux menus**. Sans guichet, la situation géographique ne devient plus prioritaire, le travail peut être accompli de n'importe quel endroit !

Il sera prévu un accueil temporaire et à minima dans les « Maisons France Service », 1/2 journée, 1 jour ou 2 par semaine, par mois... Un leurre pour faire accepter la réforme aux élus, **la présence d'un service public de qualité doit être quotidien**, si non cela ne répond pas à l'attente de nos concitoyens.

D'ailleurs, le mercredi 18 septembre à la cité administrative, la direction locale n'a pas été en mesure de préciser ni les missions des agents dans les MFS, ni quels agents se rendront dans ces structures. (EDR, volontaires, désignés d'office, autres administrations, etc.)

De la fiscalité, assiette et recouvrement, au Secteur Public Local, recettes et dépenses, en passant par les amendes, les produits divers, la publicité foncière, l'impôt foncier, ... la panoplie est grande.

L'agent sera-t-il habilité entre autres à donner des délais de paiement ?

Le manque de réponses concrètes de la direction interroge. Croît-elle réellement à ce projet ?

Dans l'affirmative, n'est-ce pas « mettre la charrue avant les bœufs » ?

## **Service de Direction : mettre en commun les services de l'État sous l'autorité du Préfet.**

Constitution de **secrétariats généraux communs** aux préfetures et aux directions départementales interministérielles **dont la DGFIP**. (circulaire du premier Ministre 2 août 2019).

**Extrait de la circulaire (page 2) : « Le SGC aura pour mission d'assurer, au plan départemental, la gestion des fonctions support portées par ce nouveau programme commun, notamment en matière d'achats** (en lien avec les plates-formes régionales achat- PFRA), **de ressources humaines** (en lien avec les plates-formes régionales ressources humaines - PFRH), **de logistique, d'immobilier** (en lien avec les responsables de la politique immobilière de l'Etat-RRPIE), **de ressources informatiques** (SIDSIC) ou **encore de gestion courante de tous autres moyens affectés aux différentes entités soutenues.** »

**Extrait (annexe 2) : « Dans le cadre de la circulaire du Premier Ministre du 24 juillet 2018, il a été demandé à la DGFIP d'expérimenter et de définir dans 2 départements « un périmètre étendu » de mutualisation des fonctions support. La DGFIP a proposé la Dordogne et l'Eure, propositions formalisées à la Secrétaire générale des MEF par note du 7 mars 2019. »**

Et ce ne sont que 5 exemples parmi tant d'autres : n'oublions pas non plus les dangers qui planent sur les services de la **publicité foncière, des Impôts fonciers,..etc.**

**TOUTES LES MISSIONS SONT EN DANGER.  
AUCUN COLLEGE N'EST CERTAIN DE CONSERVER SON POSTE,  
NI MEME DE RESTER A LA DGFIP !!!**

Sans oublier, les annonces pour offrir nos emplois de fonctionnaires à des CDD, par définition précaires, aux salaires négociables, en application de la loi DUSSOPT du 6 août dernier !

**Après le succès de la journée de Grève du 16 septembre,  
FO appelle à construire un mouvement de grève unitaire, massif et décisif,  
pour obtenir le retrait du plan Darmanin.**

**Dans l'attente, soutenez les actions locales !**